Aurélie Hemblenne
http://aureliehemblenne.be
0473/55.69.93

Acheter un cheval

Tous les passionnés d'équitation en rêvent mais pour acheter un cheval le maître mot est de prendre son temps. Avant de concrétiser son désir, chacun doit bien réfléchir à ce qu'il veut et choisir avec soin. Pour s'assurer que l'animal est en bonne santé, une visite du vétérinaire s'impose.
Acheter un cheval, ce n'est pas seulement se faire plaisir. En effet, il faut penser aux conséquences de cet achat. C'est un engagement parfois sur plus de 20 ans. Être propriétaire signifie prendre le temps de s'occuper de son cheval mais également en avoir les moyens.
Loger, nourrir et soigner un cheval représentent un coût.
Même si le cheval est en bonne santé, une visite annuelle du vétérinaire est obligatoire pour les vaccinations et vérifier la forme de l'animal. Il ne faut pas négliger non plus la venue du maréchal ferrant plusieurs fois par an. N'oublions pas pour autant le bonheur et la complicité qui se créent avec ce nouveau compagnon !

* Quel cheval pour quel cavalier ?

Pour bien choisir son cheval il faut d'abord savoir ce que l'on veut. Les besoins et les envies ne sont pas les mêmes selon les cavaliers. Plus le cavalier est confirmé plus il peut choisir un cheval jeune. Un équidé de moins de 6 ans aura encore besoin d'être éduqué. Son propriétaire doit donc en avoir la capacité et les compétences. Entre 7 et 10 ans, le cheval s'assagit mais nécessite tout de même un bon niveau.
Pour les débutants, il est préférable d'acheter un cheval de plus de 10 ans.
Après l'âge du cheval, vous devez aussi penser à ce que vous voulez faire avec votre animal : du loisir, de la compétition, du saut d'obstacle ou du dressage…Chaque discipline a sa spécificité.
Au-delà de la race, c'est le cheval en lui-même qu'il faut regarder. Le tempérament de l'animal doit être en adéquation avec celui du cavalier.
D'où l'importance de prendre son temps avant d'acheter un cheval. Le duo doit s'assurer que la complicité sera au rendez-vous.

* La rencontre

Lorsque vous cherchez à acheter un cheval, il est important d'en voir plusieurs. Allez à la rencontre des animaux qui vous plaisent pour vous faire votre avis. Passez du temps avec eux. Le futur propriétaire doit absolument essayer le cheval avant de l'acheter. Il faut le monter et le faire travailler à toutes les allures. Selon la discipline que vous souhaitez pratiquer, testez le cheval. Un cavalier intéressé par le dressage devra tenter quelques exercices de reprise une fois en selle alors qu'un adepte du CSO pourra sauter quelques barres. Monter pour la première fois un cheval est déterminant pour savoir s'il est fait pour vous.
Pour cette rencontre, il est important de se faire accompagner.
L'avis extérieur d'un proche, connaisseur en équitation, est essentiel pour se décider avant d'acheter un cheval. Il peut également monter le cheval pour que vous puissiez échanger vos impressions. Enfin, il est indispensable d'emmener l'animal en extérieur. C'est dans ces conditions qu'il révèle au mieux son caractère.

* La visite d'achat

Il est très fortement conseillé à tout acheteur d'organiser une visite d'achat. En effet, lors de cette visite, le vétérinaire pourra déceler des anomalies ou des problèmes de santé.

Aurélie Hemblenne
http://aureliehemblenne.be
0473/55.69.93



Le vétérinaire, choisi pour la visite, observe dans un premier temps le cheval en position statique. À l'arrêt, il peut vérifier l'état général du cheval et ses aplombs. Il s'assure qu'il n'y a pas de plaie ou de lésion inquiétante. Puis le spécialiste ausculte les poumons, le cœur, les muqueuses, les yeux, les dents et les articulations de l'animal.
Le vétérinaire regarde avec attention les pieds pour détecter une éventuelle sensibilité anormale qui pourrait entraîner des boiteries. Il procède par la suite à un examen des articulations grâce à des flexions et des extensions.
Une fois ces vérifications terminées, place à l'examen au travail. Le vétérinaire observe le cheval à toutes les allures. Il le fait trotter sur un sol dur et sur un sol mou afin de s'assurer qu'il n'a pas de boiterie ou de problèmes musculaires ou tendineux. Le praticien écoute le rythme cardiaque du cheval après l'effort et vérifie qu'il n'y a pas d'essoufflement anormal.
Enfin, il est recommandé de procéder à des radios des pieds, des boulets et des jarrets avant d'acheter un cheval.
Ces images permettent de détecter d'éventuels fragments osseux, une maladie naviculaire ou de l'arthrose.
À l'issue de cette visite, le vétérinaire donne son avis sur l'état de santé de l'animal. Il indique si le cheval semble adapté et compatible avec les souhaits de l'acheteur, d'un point de vue médical. Le futur acquéreur peut demander un examen approfondi selon les conclusions.

* 5 conseils avant d'acheter un cheval

1) Même pour un budget modéré, la visite d'achat est recommandée. Le vétérinaire va examiner le cheval sous tous les angles (yeux, cœur, dents, respiration, locomotion,etc) et faire des radios et éventuellement d'autres examens afin de dépister des pathologies ou leurs prémices invisibles à l'œil du cavalier. Attention les frais de visite sont à la charge de l'acheteur !

2) La visite d'achat n'offre pas 100% de garantie ! C'est un examen "d'état des lieux" à un moment donné. Le but est d'évaluer les risques pour l'acheteur en fonction de l'utilisation envisagée du cheval. Une même visite peut être favorable pour une utilisation de balade hebdomadaire et défavorable pour une pratique du CSO en compétition.

3) Il faut bien préparer la visite d'achat. Il est important de demander un devis au vétérinaire. En fonction du budget, vous pouvez suivre ses conseils pour le choix des examens complémentaires (radios, échos, prise de sang, etc).

4) Une visite d'achat en clinique est à privilégier. Cela demande un peu plus d'organisation logistique mais les examens pourront tous être réalisés et dans les meilleures conditions possibles. De plus cela vous permettra d'observer le comportement du cheval dans un environnement différent.

5) Il vaut mieux être présent si vous le pouvez. Vous pourrez ainsi poser toutes vos questions au vétérinaire et approfondir ou non la visite en fonction de l'examen du cheval.

Aurélie Hemblenne
http://aureliehemblenne.be
0473/55.69.93

* L'achat

Vous avez enfin trouvé le cheval de vos rêves ? Le vétérinaire vous assure de son bon état de santé au moment de la visite ?

Il ne reste alors plus qu'à conclure l'accord avec le propriétaire. Lors de l'achat le vendeur doit fournir à l'acquéreur plusieurs documents :

- Le livret signalétique de l'animal qui contient le signalement et les vaccinations.
- L'attestation de vente ou la facture.
- Le document de changement de propriétaire.

Il faudra contacter horseid et le stud-books afin de mettre tous les papiers en ordre.
Reste désormais à profiter de ce nouveau compagnon et à monter en selle pour de nouvelles aventures équestres !